



CALENDRIER 2024

Commissions Congé de Formation Professionnelle (CFP)

La demande de CFP doit parvenir en recommandé avec A/R à la délégation ANFH Midi Pyrénées (Parc du Canal - 1 rue Giotto 31520 RAMONVILLE-SAINT-AGNE.)

- **Au plus tard 6 semaines avant la commission.** Se référer au tableau ci-dessous.
- **Possibilité d'examiner le dossier au plus tôt 6 mois avant le départ en formation (Date Commission - Date de début de formation).**

IMPORTANT : tout dossier hors délai ne pourra être examiné et sera reporté à la commission suivante (si la date d'entrée en formation le permet).

Aucune réponse ne sera communiquée aux agents par téléphone mais par courrier postal dans un délai de 7 jours après la commission.

Dates d'envoi (cachet de la poste faisant foi) <u>au plus tard le :</u>	Dates des <u>commissions</u> d'<u>examen CFP</u> :
Le 30 JANVIER 2024	Le 12 MARS 2024
Le 14 MAI 2024	Le 25 JUIN 2024 (CFP+ demandes individuelles Etudes Promotionnelles - scolarités démarrant au 2 nd semestre 2024)
Le 30 JUILLET 2024	Le 10 SEPTEMBRE 2024
Le 24 OCTOBRE 2024	Le 5 DECEMBRE 2024 (CFP + demandes individuelles Etudes Promotionnelles - scolarités démarrant au 1 ^{er} semestre 2025)

ATTENTION : L'organisme de formation choisi devra impérativement être référencé QUALIOPI, sous peine de non-recevabilité du dossier.

Les dates de commissions d'examen des demandes de prise en charge sont susceptibles d'être modifiées en cours d'année. Vous pouvez prendre connaissance des modifications éventuelles dans l'espace régional Midi Pyrénées.